Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261109-BEX_2026_40-DE

BUREAU EXECUTIF

Séance du .09/11/2026

Délibération n°01

L'an deux mille vingt-six, lundi neuf novembre à quinze heures trente, se sont réunis, les membres du Bureau exécutif de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi deux du mois de novembre deux mille vingt-six.

Nombre de membres du bureau	
En exercice	20
Présents physiquement	17
Présents en visioconférence	1
Votants	18
Vote	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Bureau exécutif à l'exception de :
M. Franck PICHOT, Vice-Président délégué Mobilités
Mme Françoise BOUSSEKEY, Vice-Présidente déléguée Affaires Générales et Ressources Humaines

Secrétaire de séance : Thierry POULAIN

CYCLE DE L'EAU – ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE DE REHABILITATION DES INSTALLATIONS PRIVATIVES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La présente délibération a pour objet d'approuver l'attribution et la notification des subventions aux propriétaires occupants pour leurs travaux de réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif dans le cadre de l'Opération Programme d'Aide Financière pour la Réhabilitation des installations privatives d'assainissement non collectif



Rapport de Monsieur Franck HERSEMEULE, Vice-Président,

REDON Agglomération a mis en place un programme d'aide financière pour les propriétaires aux ressources « très modestes », occupants en résidence principale leur habitation disposant d'une installation d'assainissement non collectif ou d'une absence d'installation, avec un risque sanitaire avéré.

Les aides financières accordées, sont attribuées dans la limite de l'enveloppe financière annuelle votée lors des délibérations budgétaires à compter de la délibération 2026_39 du 09/02/2026, et jusqu'au 31/12/2026.

L'enveloppe budgétaire 2026 a été fixé à 60 000 € permettant l'attribution de la subvention à 30 dossiers.

Depuis le début de l'opération en 2025, 14 dossiers ont été validés pour un montant total d'aides de 27 763,60 €.

L'aide financière se calcul de la façon suivante :

- Taux de Financement : 20 %
- Plafond de dépenses : 10 000 € HT

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261109-BEX_2026_40-DE

Soit un montant maximum de subvention fixé à 2 000 € si atteinte di plafond de dépenses.

Il est proposé d'attribuer les aides financières pour les 4 dossiers suivants :

Numéro de dossier **Commune**	Montant Devis RETENU (HT)	Montant Subventionnable RA
2026-004 **LANGON**	9 525,00 €	1 905 €
2026-012 **RIEUX**	13 652,00 €	2 000 €
2026-016 **SIXT SUR AFF**	10 707,20 €	2 000 €
2026-017 **BRUC SUR AFF**	7 760,00 €	1 552 €

Le montant des aides des différents dossiers est donné à titre indicatif car le montant définitif des aides versées sera fixé en fonction des travaux réellement exécutés.

VU le budget fléché et validé pour le Programme d'aide financière pour la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif ;

VU la délibération n°03_CC_2026_176 du 12 octobre 2026 ayant pour objet les délégations du Conseil Communautaire vers le Bureau Exécutif ;

CONSIDERANT que ces dossiers répondent à l'ensemble des critères d'attributions de l'aide et que les clauses du règlement communautaire d'attribution des aides financières liées à l'assainissement sont respectées ;

Sur ce rapport, le Bureau exécutif décide :

- **d'approuver l'attribution et la notification des subventions aux propriétaires occupants pour leurs travaux de réhabilitation dans le cadre du Programme d'aide financière pour la réhabilitation de leurs installations d'assainissement non collectif ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.**

- **LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 18 VOIX POUR.**

- Fait et délibéré en séance le 09/11/2026

- Le Secrétaire de séance,
Thierry POULAIN

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34

Affiché le 16/11/2026
Bex_2026_40